

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

LES COMPETENCES DE LA CCP

1 – ENTRETIEN PROFESSIONNEL		
Objet	Compétence de la CCP	Références
Révision du compte-rendu Demande formulée par l'agent, transmise à la CCP après rejet initial de l'autorité territoriale	Avis	Article 1-3 du décret n°88-145 du 15 février 1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016

2 - TEMPS DE TRAVAIL		
Objet	Compétence de la CCP	Références
TEMPS PARTIEL		
Refus d'autorisation Demande formulée par l'agent, transmise à la CCP par l'autorité territoriale	Avis	Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016
Litiges sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel Demande formulée par l'agent, transmise à la CCP par l'autorité territoriale	Avis	Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016
TELETRAVAIL		
Refus opposé à une demande de télétravail sur un poste éligible (initiale ou renouvellement) Demande formulée par l'agent, transmise à la CCP par l'autorité territoriale	Avis	Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016
Interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité ou de l'établissement public	Avis	Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016

3 - FORMATION		
Objet	Compétence de la CCP	Références
2^{ème} refus successif à un agent contractuel demandant de suivre une formation non obligatoire	Avis	Article 2 de la loi 84-594 Article 20 du décret 2016-1858
Refus d'utilisation du Compte Personnel de Formation	Avis	Article 2-1 de la loi n° 84-594
Décisions de rejet des demandes de congé pour formation syndicale	Information	Article 20 du décret 2016-1858

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

4 – DROIT SYNDICAL		
Objet	Compétence de la CCP	Références
Non renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical	Avis	Article 38-1 du décret n°88-145 du 15 février 1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016

6 – FINS DE FONCTIONS		
Objet	Compétence de la CCP	Références
Impossibilité de reclassement avant licenciement	Information	Article 39-5 du décret n°88-145 du 15/02/1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23/12/2016
Licenciement pour inaptitude définitive aux fonctions	Avis	Article 13 du décret n°88-145 du 15/02/1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23/12/2016
Licenciement pour insuffisance professionnelle	Avis	Article 39-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23/12/2016
Licenciement dans l'intérêt du service	Avis	Article 39-3 du décret n°88-145 du 15/02/1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23/12/2016
Licenciement d'un agent investi d'un mandat syndical	Avis	Article 42-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988

7 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES		
Objet	Compétence de la CCP	Références
Exclusion temporaire de fonctions	Avis (En formation Conseil de discipline)	Articles 36-1 du décret n°88-145 du 15/02/1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23/12/2016
Licenciement pour motif disciplinaire	Avis (En formation Conseil de discipline)	Articles 36-1 du décret n°88-145 du 15/02/1988 Article 20 du décret n°2016-1858 du 23/12/2016